

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, normes, organisations, territoires

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master mention *Droit* de l'unité de formation et de recherche de Droit et de science politique de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) est composé de sept spécialités : *Administration territoriale, Juriste européen, Expertise foncière, Droit de la santé, Prévention et gestion des risques en droit social, Droit des affaires, Carrières juridiques* (parcours *Droit des contentieux* et parcours *Droit privé approfondi*) dont trois sont à finalité indifférenciée (*Carrières juridiques, Administration territoriale et Juriste européen*) et quatre à finalité professionnelle (*Expertise foncière, Droit de la santé, Prévention et gestion des risques en droit social, Droit des affaires*).

Certaines spécialités existent depuis plus de dix ans (la spécialité *Expertise foncière* a été créée en 2005), d'autres sont récentes (2012 pour la spécialité *Prévention et gestion des risques en droit social*).

La spécialité *Juriste européen* fait état d'une co-diplômation avec l'Université de Cardiff (Royaume-Uni) sans plus de détails.

Toutes les spécialités (ou les parcours) sont clairement ouvertes au-delà de la formation initiale à la formation continue. Si les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) indiquent la possibilité de suivre ces spécialités avec un contrat d'apprentissage, seules les spécialités *Expertise foncière* et *Prévention et gestion des risques en droit social* sont clairement organisées en alternance.

Analyse

Objectifs

Le master a pour vocation de former les futurs professionnels du droit (enseignants-chercheurs, magistrats, avocats, juristes des collectivités territoriales, juristes d'entreprise, etc.) dans les domaines des spécialités de la formation. Pour chacune des spécialités, les objectifs sont énoncés clairement de même que les métiers envisageables à la sortie de la spécialité ou du parcours (avocats, experts fonciers, juristes en collectivités territoriales ou en entreprise pour la spécialité *Droit des affaires*, responsable des ressources humaines (RH) pour la spécialité *Prévention et gestion des risques en droit social*), à une exception près : la spécialité *Juriste européen* ne précise pas suffisamment les objectifs de la formation.

Organisation
<p>Le master comprend sept spécialités, dont trois à finalité indifférenciée (<i>Carrières juridiques</i> qui comprend deux parcours, <i>Administration territoriale</i> et <i>Juriste européen</i>) et quatre à finalité professionnelle (<i>Expertise foncière</i>, <i>Droit de la santé</i>, <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i>, <i>Droit des affaires</i>). Chaque spécialité ou parcours du master fonctionne en autonomie complète, il n'existe donc pas de tronc commun que ce soit en première (M1) ou en seconde (M2) année même si certains cours de M1 sont mutualisés (c'est en particulier le cas pour la spécialité <i>Expertise foncière</i> puisque les étudiants suivent presque exclusivement des cours mutualisés de droit privé ou de droit public avec d'autres spécialités ou parcours). Le master ne constitue donc qu'un regroupement de formations en droit. Les étudiants titulaires d'un M1 d'une spécialité peuvent candidater, comme tout autre étudiant titulaire du diplôme requis, pour accéder au M2 d'une autre spécialité. Les enseignements proposés pour chaque spécialité sont en adéquation avec les objectifs affichés.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master est adossé à deux centres de recherche, le Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique - Épistémologie et sciences sociales (CURAPP-ESS) et le Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens (CEPRISCA). Le premier est à dominante droit public, le second à dominante droit privé. Ces centres de recherche sont rattachés à l'école doctorale en <i>Sciences humaines et sociales</i>. Les liens des spécialités avec les centres de recherche pourraient être plus étroits, notamment pour le parcours <i>Droit privé approfondi</i> et la spécialité <i>Administration territoriale</i> qui sont des formations ayant une vocation « recherche » marquée.</p> <p>Sur le territoire de la nouvelle région Hauts-de-France, au sein des masters de droit d'universités comme Lille-II, Artois et Littoral, certaines spécialités se rapprochent des spécialités offertes à Amiens (en droit de la santé, en droit des affaires, pour les carrières judiciaires ou la gestion des collectivités territoriales).</p> <p>La spécialité <i>Expertise foncière</i> ne connaît pas de formations équivalentes au niveau régional ni même national, idem pour la spécialité <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i>.</p> <p>Les différents parcours ou spécialités montrent une bonne intégration dans leur environnement professionnel spécifique au vu des lieux de stage des étudiants. Le parcours <i>Droit privé approfondi</i> fait état de la liste de ses partenaires, le diplôme de la spécialité <i>Expertise foncière</i> est délivré en collaboration avec la Confédération des experts fonciers (CEF) et un réseau des anciens a été mis en place avec l'école partenaire, l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (IHEDREA).</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe de chaque spécialité ou parcours est en règle générale étoffée. La présence d'enseignants-chercheurs est globalement satisfaisante (13 enseignants-chercheurs en spécialité <i>Administration territoriale</i>, 14 pour le parcours <i>Droit privé approfondi</i>, cinq pour la spécialité <i>Expertise foncière</i>, 16 en spécialité <i>Juriste européen</i>, 19 en spécialité <i>Droit de la santé</i>, rubrique non renseignée pour les spécialités <i>Droit des affaires</i>, <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i> ou pour le parcours <i>Droit des contentieux</i>). Les enseignants-chercheurs sont principalement des juristes (on compte un médecin en droit de la santé) en dehors de l'enseignant de langue qui est du reste en général professeur agrégé du secondaire (PRAG).</p> <p>Le nombre de professionnels pourrait, en revanche, être plus important dans certaines formations à vocation professionnelle : la spécialité <i>Juriste européen</i> ne compte que trois professionnels.</p> <p>Par ailleurs, le master compte trois professeurs associés (PAST) en parcours <i>Droit privé approfondi</i>, en spécialité <i>Juriste européen</i>, et en spécialité <i>Droit de la santé</i>.</p> <p>Les dossiers ne font pas toujours état des réunions pédagogiques par spécialité ; elles prennent parfois la forme de conseils de perfectionnement. Il n'est pas fait mention de réunions au niveau de la mention du master, ce qui est regrettable.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>On note une diminution continue des effectifs de M1 : de 240 étudiants en 2012-2013 à 178 pour 2015. Les tendances sont toutefois variables d'une spécialité à l'autre : baisses importantes en parcours <i>Droit privé approfondi</i> (de 84 étudiants en 2012-2013 à 33 en 2015-2016), et en spécialité <i>Droit des affaires</i> (de 53 étudiants en 2012-2013 à 36 en 2015-2016) ; augmentation des effectifs en <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i> (de 27 étudiants en 2012-2013 à 42 en 2015-2016) et de fortes variations en <i>Droit de la santé</i> (15 étudiants en 2012-2013 et en 2015-2016 à cinq en 2013-2014 pour remonter à 21 en 2014-2015). Les effectifs sont également très variables d'une spécialité à l'autre : pour 2015, de quatre étudiants en M1 <i>Expertise foncière</i> à 42 en M1 <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i>.</p> <p>Les effectifs sont encore en nette diminution en deuxième année de 166 inscrits en 2012 à 117 en 2015. Les courbes sont cependant différentes d'une spécialité à l'autre : baisse continue en <i>Droit des affaires</i> (de 37 en 2012-2013 à 11 en 2015-2016), en <i>Droit de la santé</i> (de 18 en 2012-2013 à 10 en 2015-2016), en <i>Expertise foncière</i> de 17 à 12. Certaines spécialités ou parcours se maintiennent (en <i>Droit privé approfondi</i> et en <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i>). Les effectifs par spécialité sont d'ailleurs également hétérogènes : neuf en <i>Juriste européen</i> à 24 en <i>Prévention</i></p>

et gestion des risques en droit social pour 2015.

Le taux de réussite est correct à l'issue du M2, sauf peut-être sur une année (95,40 %, 91,60 %, 82,60 % et 87,50 %).

On note que les tableaux sur l'insertion professionnelle ne sont pas toujours bien renseignés voire inexistant, ils sont parfois redondants, aucune synthèse au niveau du master *Droit* n'est proposée. Les seules exceptions concernent la spécialité *Prévention et gestion des risques en droit social* et le parcours *Droit privé approfondi* avec des données précises d'insertion depuis 2012-2013. En revanche, certaines spécialités ne donnent aucun élément d'information ou des informations peu précises quantitativement ou qualitativement (*Droit de la santé, Administration territoriale, Expertise foncière*).

L'insertion à deux ans est moyenne dans la spécialité *Droit des affaires* (10 sur 37 inscrits en 2012-2013, 15 sur 23 de la promotion 2013-2014) en spécialité *Prévention et gestion des risques en droit social* (14 sont en emploi sur 22 de la promotion 2012-2013, 15 sur 29 de la promotion 2013-2014). Ce renseignement n'est pas disponible pour les autres spécialités.

Des éléments chiffrés sur la poursuite en doctorat sont donnés uniquement pour le parcours *Droit privé approfondi* : sept doctorants sur la période 2011-2015 pour un total d'inscrits en thèse issus du même parcours de 13 étudiants (certaines inscriptions sont parfois anciennes : 2003 pour l'un d'entre eux).

Place de la recherche

Les étudiants ont la possibilité de faire un mémoire de recherche dans les spécialités à finalité indifférenciée s'ils souhaitent poursuivre en thèse. Chaque spécialité ou parcours a mis en place une préformation à la recherche pour les étudiants qui le désirent. Les enseignants-chercheurs appartiennent pour l'essentiel soit au CURAPP-ESS (pour les publicistes), soit au CEPISCA (pour les privatistes). Pour autant, l'adossement à la recherche reste limité, il est parfois quasi inexistant comme en spécialité *Expertise foncière*. Il convient toutefois de souligner qu'en *Droit de la santé*, des colloques sont organisés régulièrement sur des thématiques en lien avec la formation. Le parcours *Droit des contentieux* fait également état de colloques à destination des étudiants.

Place de la professionnalisation

Cette professionnalisation est prise en compte en M1 et plus encore en M2 par les stages qui sont obligatoires pour les étudiants suivant une formation à finalité professionnelle. Chaque année, les étudiants du M1 *Droit des contentieux* doivent assister à des audiences et rédiger des rapports d'audience ; par ailleurs, des entretiens individuels sont organisés pour que les étudiants définissent leur projet.

Les étudiants de M2 bénéficient d'un accompagnement au parcours professionnel.

Les fiches RNCP sont correctement renseignées.

Place des projets et des stages

La politique des stages est très variable selon la spécialité ou le parcours de master mais cohérente. Les stages ne sont pas obligatoires dans les spécialités indifférenciées (choix avec la rédaction d'un mémoire) ; dans d'autres ils le sont (d'une durée minimale de trois mois en M2 *Droit des affaires, Prévention et gestion des risques en droit social, Droit de la santé*).

Dans la spécialité *Expertise foncière*, la formation est en alternance en M2 mais jusqu'à présent aucun stage n'est prévu en M1. L'alternance est encore possible en spécialité *Prévention et gestion des risques en droit social*. Le dossier souligne que l'ancienne région Picardie s'est longtemps opposée à la mise en place de contrats d'apprentissage qui, de ce fait, se développent lentement.

Pour la future maquette, l'équipe indique qu'une politique commune doit être mise en place en première année de master avec une possibilité pour les étudiants d'effectuer un stage de deux mois situé en milieu d'année.

Place de l'international

Elle est réduite car peu d'étudiants étrangers sont accueillis (67 étudiants ont été accueillis au sein de l'UFR Droit entre 2012-2016, le dossier ne précise toutefois pas si les étudiants arrivaient en master ou en licence). Il faut noter une politique commune en M1 en anglais : 13 heures de cours au premier semestre et 12 heures au second semestre pour l'ensemble des spécialités ou parcours. En revanche, on ne peut faire le même constat pour le M2.

Il convient cependant de faire une exception avec la spécialité *Juriste européen* qui est beaucoup plus dynamique en la matière (nombreux étudiants partant à l'Université de Cardiff dans le cadre de la co-diplomation proposée aux étudiants de l'UFR ; rapports rédigés en anglais exigés et notés par l'enseignant de langue).

Cette dimension est pratiquement absente en spécialité *Expertise foncière* (en dehors de l'enseignement de l'anglais en M1) ce qui est logique au vu du domaine de la formation.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement s'opère à bac+3 dans un domaine compatible avec la formation ou par validation - validation des acquis professionnels (VAP) ou validation des études supérieures (VES) - pour toutes les spécialités (ou les parcours). Une possibilité de validation des acquis de l'expérience (VAE) est offerte en parcours <i>Droit des contentieux</i>, en spécialités <i>Expertise foncière</i> (le porteur de projet note cependant que l'expérience n'est pas concluante) et <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i>. Les équipes ont à cœur de maintenir l'accès sélectif en M2 avec l'objectif affirmé de maintenir un certain niveau d'études. Si l'on s'en tient aux suppléments au diplôme (toutes les fiches sont identiques sur ce point sauf pour la spécialité <i>Expertise foncière</i>), l'accès au M1 nécessite un diplôme conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du master et le M2 est sélectif : il faut au candidat un M1 validé dans un domaine compatible avec celui du master choisi, puis il s'opère une sélection du dossier. En spécialité <i>Expertise foncière</i>, il est demandé pour le M1 une licence en droit ou équivalent et pour le M2, un M1 en droit ou en sciences économiques et de gestion, un diplôme de l'IHEDREA ou un diplôme d'Ingénieur Agro. ou Agri. ou une autre équivalence, puis a lieu une sélection sur dossier.</p> <p>Le dossier ne fait pas état de dispositifs d'aide à la réussite sauf en spécialité <i>Expertise foncière</i> où il est prévu une mise à niveau en droit en début de M2.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Toutes les spécialités (ou les parcours) sont clairement ouvertes au-delà de la formation initiale à la formation continue. S'il est possible de suivre aussi ces formations à l'alternance (contrat d'apprentissage), seule les spécialités <i>Expertise foncière</i> et <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i> sont clairement organisées en alternance.</p> <p>La place accordée au numérique est faible car les moyens modernes d'enseignement ne sont pas exploités et les moyens informatiques à disposition des étudiants et des enseignants sont insuffisants.</p> <p>L'essentiel des enseignements est délivré sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). Des conférences pour les masters sont organisées par l'UFR.</p>
Evaluation des étudiants
<p>En M1, les modalités d'évaluation sont communes aux spécialités du master <i>Droit</i> et très traditionnelles : un examen écrit de trois heures est organisé pour les matières à TD, les autres matières étant évaluées soit à l'écrit (épreuve d'une heure et trente minutes), soit à l'oral. En M2, les modalités sont variables, en lien avec les finalités propres à chaque spécialité ou parcours : contrôles terminaux, contrôles continus, rapports, rapports de stage, mémoires, soutenances, plaidoiries.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le dossier ne fait pas état de dispositifs dans ce domaine, ce qui est regrettable. Les annexes Suppléments aux diplômes (SD) sont relativement succinctes.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi paraît très variable selon les spécialités.</p> <p>On note une enquête à huit mois (spécialité <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i>), à deux ans (spécialité <i>Droit des affaires</i>) ou plus (pour le parcours <i>Droit privé approfondi</i>, des éléments chiffrés sont fournis pour toutes les années de l'habilitation précédente mais la date de l'enquête n'est pas précisée).</p> <p>De plus, lorsque les taux de réponse sont indiqués, ils sont parfois très faibles : aucun répondant pour 2011-2012, deux répondants pour 2012-2013 pour le parcours <i>Droit privé approfondi</i>.</p> <p>Pour autant, certaines spécialités ou parcours font état d'éléments statistiques intéressants (notamment en <i>Prévention et gestion des risques en droit social</i>, parcours <i>Droit privé approfondi</i>, spécialité <i>Droit des affaires</i>) sans que l'on sache qui ou quel organisme a réalisé l'enquête.</p> <p>Parfois, le suivi est réalisé par le réseau des anciens (en l'occurrence de l'école partenaire - l'IHEDREA - pour la spécialité <i>Expertise foncière</i>).</p> <p>Nous ne disposons d'aucune donnée pour le parcours <i>Droit des contentieux</i>, pas de données chiffrées (mais des éléments qualitatifs) pour la spécialité <i>Administration territoriale</i>. Un tableau synthétique pour l'ensemble du master <i>Droit</i> aurait été intéressant.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement unique pour le master *Droit*, ce qui est regrettable, mais il existe des conseils de perfectionnement pour des spécialités ou parcours tels que *Juriste européen* (la composition du conseil n'est pas donnée), *Expertise foncière*, *Prévention et gestion des risques en droit social*, *Droit privé approfondi* ou *Droit des contentieux*. La composition du conseil de perfectionnement est variable : conseil de perfectionnement sans les étudiants en *Expertise foncière*, sans extérieurs à la formation en *Prévention et gestion des risques en droit social*. Des évaluations sur la base de questionnaires transmis aux étudiants sont mises en place par spécialité ou parcours, ce qui ne permet pas d'avoir une évaluation synthétique du master *Droit*. Les spécialités font rarement état de la mise en œuvre des enseignements tirés des évaluations.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bonne implication des équipes pédagogiques.
- Relations fortes nouées avec le tissu local ou les professionnels du secteur dans certaines spécialités ou parcours (*Expertise foncière*, *Droit privé approfondi*) ce qui montre un dynamisme certain.

Points faibles :

- Autonomie très forte des spécialités et des parcours, que ce soit en M1 ou en M2, sans cohérence de la mention.
- Effectifs de la mention en diminution, particulièrement dans certaines spécialités manquant d'attractivité.
- Professionnels trop peu nombreux dans certaines spécialités.

Avis global et recommandations :

Il convient de regretter qu'en réalité ne soit pas présenté un dossier de master, mais autant de dossiers que de parcours ou de spécialités accompagnés d'un nombre important de documents (71 documents au total). Les renseignements fournis sont épars et de contenu inégal. Le dossier aurait dû présenter la mention *Droit* de façon synthétique.

Il semble urgent soit de repenser l'unité de la mention de master, soit de proposer à l'avenir plusieurs mentions de master présentant une cohérence en leur sein. Cela pourrait permettre de restructurer la formation autour de ses deux dominantes disciplinaires et de ses deux laboratoires de recherche de rattachement (le CURAPP-ESS et le CEPRISCA), avec des mutualisations plus claires en première année de master, tout en repensant l'avenir de certaines spécialités.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1
☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
MASTER MENTION DROIT

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-MA180013908-018815-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'UFR de Droit à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la Directrice de l'UFR de Droit, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter la remarque suivantes :

En ce qui concerne la place de l'international : des cours en anglais en M2 sont proposés pour l'ensemble des spécialités de masters (min. 20 heures).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN